



NOUVEL ACCORD 2022-2024 SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES : OUI POUR L'UNSa Aérien

Janvier 2022

Le nouvel accord 2022-2024 portant sur l'égalité Professionnelle entre les Femmes et les hommes vient d'être validé par une large majorité d'organisations syndicales représentatives, dont l'UNSa Aérien.

Les négociateurs de l'UNSa Aérien ont porté un nombre conséquent de revendications qui ont été largement retenues : S'il reste encore du chemin à parcourir, ce nouvel accord devrait apporter un certain progrès sur la question de l'égalité professionnelle.

Nos principales revendications retenues par la Direction portaient sur :

- Le plancher collant : c'est la difficulté des femmes à s'extirper des postes subalternes au cours de leur carrière.
- Le plafond de verre : il s'agit de l'ensemble des obstacles que rencontrent les Femmes pour accéder à des postes élevés dans les hiérarchies professionnelles.
- Les indicateurs de promotions par niveaux et par groupes, avec les notions de temps plein et de temps partiel.
- Les indicateurs de pourcentage femmes/hommes dans tous les Comités de Directions.
- Les indicateurs concernant les candidatures dans le cadre des recrutements et des sélections.
- La présentation de l'ensemble des indicateurs sur la durée, à partir de 2018, afin d'avoir une visibilité sur l'évolution de l'égalité professionnelle au cours du temps.
- Le congé de paternité et d'accueil de l'enfant : Air France versera un complément de salaire aux Indemnités Journalières sur toute la durée du congé.
- La formation à la non-discrimination obligatoire pour les managers et les chargés de recrutement.
- L'effet du congé de maternité et parental sur la carrière reste encore à mesurer, une étude sera être menée au cours de l'accord pour évaluer l'éventuel impact.

L'UNSa Aérien avait aussi demandé le pourcentage de répartition de la masse salariale F/H pour le plancher collant, le plafond de verre et les salariés entre 30 et 50 ans (tranche d'âge sur laquelle une majorité de femmes doivent mener de front obligations professionnelles et familiales). Nous déplorons que cette demande ait été refusée, elle aurait été un élément supplémentaire pour mesurer l'égalité professionnelle. Nous continuerons à la demander.

Sur cet accord, la Direction Centrale a cependant globalement accepté la mise en place d'un réel contexte de négociations permettant un dialogue constructif avec les moyens dont elle dispose. Cet accord n'est pas parfait, l'entreprise aurait pu être beaucoup plus ambitieuse, mais c'est une étape et les organisations syndicales signataires, dont l'UNSa Aérien, pourront peser dans les comités de suivi, faire des analyses poussées et des demandes additionnelles.

Un certain nombre de points restent encore à améliorer ou à étudier dont les suivants :

- L'évolution des carrières sur des périodes de vie données :
 - La période ~30-50 ans quand les enfants sont petits ;
 - Après 50 ans, quand les femmes sont déchargées d'un certain nombre de contraintes et peuvent ou veulent évoluer.
- Les quotas : ce point nécessitera des débats futurs
- Le congé de paternité : Air France envoie les Indemnités Journalières (IJ) plus d'un mois après le début du congé, il en résulte plus de 2 mois avant d'être payé !
- L'allaitement : il n'y a pas toujours de salle dédiée pour tirer le lait, le texte est flou et peut laisser la gestion de ce point au bon vouloir du RH.
- La limite de temps ou cible pour atteindre l'égalité : aujourd'hui la Direction parle d'un objectif à 40% de femmes cadres et 40% de femmes dans les CODIRs en 2030. Mais elle ne prévoit cependant pas l'égalité complète à cette échéance. En effet à un moment il faudra dire "Go, maintenant il faut y aller !".
- Mise en place d'un benchmark sur ce qui se fait en termes d'égalité F/H dans les autres grandes entreprises
- Les dossiers individuels : chacun d'entre nous peut mener des actions nécessaires auprès d'un ou d'une collègue, remonter des problèmes auprès de vos élus ou des RH.

L'égalité professionnelle, c'est surtout la responsabilité de la Direction mais aussi celle de chacune et chacun.

Adhérer au syndicat



Vos élus et représentants UNSa Aérien SNMSAC

